



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mardi 10 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 031-213100567-202410-2024099-DE



17 DEC 2024

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 10 décembre 2024, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 28 novembre 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Jean-Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Élisabeth CORDEIRO à Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Aâli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL – Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Madame Mylène MONCERET.

Absents excusés : Monsieur Jérôme BRIÈRE – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Benoît MUNOZ.

Secrétaire de séance : Madame Carole LAVAL.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 20
- Nombre de conseillers représentés : 03

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2024-99 FINANCES : Ouverture anticipée des crédits 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE				
Votants : 23	Abstentions : 0	Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 23

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du rapport suivant :

Il est rappelé à l'assemblée que l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ainsi qu'aux restes à réaliser. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire, dès à présent et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2024 pour le budget principal et les budgets annexes.

Il est donc proposé d'autoriser l'ouverture des crédits budgétaires pour 2025 à hauteur de 25 % des crédits votés en 2024 pour les investissements (hors reports, hors dette et hors imputations d'ordre) selon le tableau ci-dessous :

Budget commune :

Opérations	Désignation	BP	DM+VC	R.A.R 2023	Total Budget 2024	credits ouverts 2025
2204	ETUDES AVANT PROJET	50 000,00 €	- €	28 800,00 €	78 800,00 €	12 500,00 €
2208	CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE	100 000,00 €	- €	1 200,00 €	101 200,00 €	25 000,00 €
2211	AMENAGEMENT PLAINE DE BALZA	160 000,00 €	- €	10 225,66 €	170 225,66 €	40 000,00 €
2213	AGGRANDISSEMENT RESTAURANT SCOLAIRE	1 950 000,00 €	- €	83 925,29 €	2 033 925,29 €	487 500,00 €
2301	ACQUISITIONS DIVERSES	848 296,00 €	- €	4 425,73 €	852 721,73 €	212 074,00 €
2302	ENTRETIEN BATIMENTS ET PATRIMOINE	109 600,00 €	- €	25 320,55 €	134 920,55 €	27 400,00 €
2303	VOIRIE COMMUNALE ET URBANISME	80 000,00 €	- €	21 770,88 €	101 770,88 €	20 000,00 €
2306	PROTECTION BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS	17 500,00 €	- €	53 867,76 €	71 367,76 €	4 375,00 €
2307	RENOVATION PISCINE MUNICIPALE	- €	- €	7 500,00 €	7 500,00 €	- €
2308	RENOVATION ENERGETIQUE	150 000,00 €	- €	- €	150 000,00 €	37 500,00 €
	TOTAL GENERAL	3 465 396,00 €	- €	237 035,87 €	3 702 431,87 €	866 349,00 €

Budget Cuisine centrale :

Opérations	Désignation	BP	BS	DM+VC	R.A.R 2023	Total Budget	Crédits ouverts 2025
230101	achat materiels cuisine centrale	73 102,28 €	- €	2 605,00 €	2 453,44 €	78 160,72 €	2 749,00 €
	Total Général	73 102,28 €	- €	2 605,00 €	2 453,44 €	78 160,72 €	2 749,00 €

Budget Centre de formation des apprentis (CFA) :

Opérations	Désignation	BP	BS	DM+VC	R.A.R 2023	Total Budget	Crédits ouverts 2025
OPNI	Opération non individualisée	438 023,84 €	- €	- €	- €	438 023,84 €	109 505,96 €
	Total Général	438 023,84 €	- €	- €	- €	438 023,84 €	109 505,96 €

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 (budget principal et budgets annexes), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ainsi que les restes à réaliser, et ceci dès le 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au vote du prochain budget ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées
le : **17 DEC. 2024**
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le :

17 DEC. 2024